

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : SA20-21: POWDER

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisation de la substance/mélange : durcisseur (réticulant)

1.2.2. Usages déconseillés

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Manufacturer:
Mix 14 Ltd
Aerospace Logistic Centre
SG62TS Herts - United Kingdom
T 01462 686300

Supplier:
SATTO solutions Ltd.
SG62TS Herts - United Kingdom
T 01462 686300
email: info@satto.aero

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01462 686300
(heures de bureau)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

N; R50/53

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS09

CLP Mention d'avertissement : Attention
Mentions de danger (CLP) : H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P391 - Recueillir le produit répandu
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans ...

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

SA20-21: POWDER

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
tétrabromobisphénol-A, 2,2',6,6'-tétrabromo-4,4'-isopropylidènediphénol	(n° CAS) 79-94-7 (Numéro CE) 201-236-9 (Numéro index) 604-074-00-0 (N° REACH) 01-2119538800-42	10 - 30	N; R50/53
Aluminium hydroxide	(n° CAS) 21645-51-2 (Numéro CE) 244-492-7 (N° REACH) 01-2119529246-39	15	Non classé

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
tétrabromobisphénol-A, 2,2',6,6'-tétrabromo-4,4'-isopropylidènediphénol	(n° CAS) 79-94-7 (Numéro CE) 201-236-9 (Numéro index) 604-074-00-0 (N° REACH) 01-2119538800-42	10 - 30	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Aluminium hydroxide	(n° CAS) 21645-51-2 (Numéro CE) 244-492-7 (N° REACH) 01-2119529246-39	15	Non classé

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Dans tous les cas de doute, ou si la victime se sent mal, demander des soins médicaux.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Premiers soins après contact oculaire	: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne rien donner à boire à un sujet inconscient. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: L'exposition chronique à des concentrations élevées de poussières peut provoquer des dommages aux poumons.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Les effets de contacts avec la peau peuvent inclure : rougeur. Irritation de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation légère et passagère.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Inconnu. Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂), eau pulvérisée, sable, terre.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aucun connu.
Danger d'explosion	: Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Des produits de décomposition dangereux comme de la fumée, du monoxyde ou du dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de chauffage prolongé. bromure d'hydrogène (HBr).

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.
Equipements de protection des pompiers	: Porter un équipement de protection adéquat. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SA20-21: POWDER

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié.
- Procédures d'urgence : Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations. Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières.
- Mesures antipoussières : Ventiler mécaniquement la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Procédures d'urgence : Évacuer la zone. Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières. Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. Utiliser des méthodes de nettoyage qui permettent d'éviter la génération de poussière (aspirateur, humide).
- Procédés de nettoyage : Utiliser des méthodes de nettoyage qui permettent d'éviter la génération de poussière (aspirateur, humide). Pour recueillir la substance, utiliser un aspirateur industriel agréé. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Réduire à un minimum la production de poussières.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une aération suffisante. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : À conserver au frais et au sec. Conserver le récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire disponible

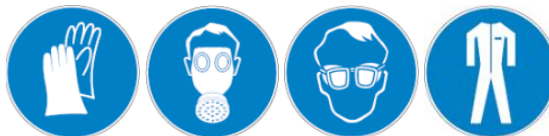
SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information supplémentaire disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières. La ventilation mécanique est recommandée.
- Équipement de protection individuelle : Gants. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire. Lunettes de protection. Vêtements de protection.



- Vêtements de protection - sélection du matériau : Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.
- Protection des mains : porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
- Protection oculaire : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a un risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes. DIN EN 166.
- Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Solide

SA20-21: POWDER

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Apparence	: Poudre. Poussières.
Couleur	: Aucune donnée disponible
odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif, car aucun des composants est classé explosif ou oxydant.
Propriétés comburantes	: Non oxidizing.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse n'a pas eu lieu à des températures et pressions normales.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Acide fort. Agents oxydants, fortes. Agent réducteur.

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone. bromure d'hydrogène (HBr).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

tétrabromobisphénol-A, 2,2',6,6'-tétrabromo-4,4'-isopropylidènediphénol (79-94-7)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 0,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé

SA20-21: POWDER

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition répétée)

tétrabromobisphénol-A, 2,2',6,6'-tétrabromo-4,4'-isopropylidènediphénol (79-94-7)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel/jour

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

tétrabromobisphénol-A, 2,2',6,6'-tétrabromo-4,4'-isopropylidènediphénol (79-94-7)	
CL50 poisson 1	0,71 mg/l
CE50 Daphnie 1	0,96 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

tétrabromobisphénol-A, 2,2',6,6'-tétrabromo-4,4'-isopropylidènediphénol (79-94-7)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	0 % 14 days

12.3. Potentiel de bioaccumulation

tétrabromobisphénol-A, 2,2',6,6'-tétrabromo-4,4'-isopropylidènediphénol (79-94-7)	
BCF poissons 1	150 Pimephales promelas (Fat-head Minnow)
Log Pow	5,903

12.4. Mobilité dans le sol

tétrabromobisphénol-A, 2,2',6,6'-tétrabromo-4,4'-isopropylidènediphénol (79-94-7)	
Log Koc	5,62

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant	
tétrabromobisphénol-A, 2,2',6,6'-tétrabromo-4,4'-isopropylidènediphénol (79-94-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Méthodes de traitement des déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer de façon sécurisée le matériau et son récipient. Pour l'élimination des déchets, contacter les autorités compétentes.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU : 3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

All modes

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 9

Étiquettes de danger : 9



SA20-21: POWDER

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

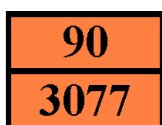
14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : No
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M7
Disposition spéciale (ADR) : 274, 335, 601
Quantités limitées (ADR) : 5kg
Quantités exceptées (ADR) : E1
Catégorie de transport (ADR) : 3
Danger n° (code Kemler) : 90
Panneaux oranges :



Tunnel Code de restriction (ADR) : E

14.6.2. Transport maritime

Limited quantities (IMDG) : 5 Kg
Excepted quantities (IMDG) : E1
EmS-No (IMDG) : F-A, S-F

14.6.3. Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y956
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 956
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 956

14.6.4. Transport par voie fluviale

Transport regulations (ADN) : Sous réserve des dispositions
Dangers (ADN) : 9+F

14.6.5. Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : M7
Dispositions spéciales (RID) : 274, 335, 601
Quantités limitées (RID) : 5 Kg
Quantités exceptées (RID) : E1

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Aucune information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation chimique de sécurité a été effectuée pour cette substance ou ce mélange

SA20-21: POWDER

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

: Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Catégorie 1 - Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
N	Dangereux pour l'environnement

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit